

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 17

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Recettes et équilibre général)

ARTICLE 9

À l'alinéa 52, après la référence :

« 6°, »

insérer les mots :

« les mots : « et le contentieux » sont supprimés et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'alinéa 52 dans sa rédaction adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture.